



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,  
DES RELATIONS SOCIALES ET DE L'ORGANISATION  
BUREAU A2 – GESTION DU PERSONNEL

11, rue des Deux Communes

93558 MONTREUIL Cedex

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

MONTREUIL, LE 31 AOÛT 2018

NOTE

pour

Madame et Messieurs les chefs de circonscription  
interrégionale

Madame et Messieurs les chefs de service à  
compétence nationale

Messieurs les chefs de circonscription ultramarine

Cellule conseils, mobilité et parcours professionnels

Télécopie : 01 55 04 65 42

Mél service : [dg-a2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-a2@douane.finances.gouv.fr)

Réf :

Objet : Instruction sur le travail à temps partiel dans les services de la DGDDI

P.J. : 1 instruction  
3 modèles d'imprimé

Je vous prie de trouver ci-joint, une instruction sur la mise en œuvre du travail à temps partiel dans les services de la DGDDI, y compris pour les chefs de service.

Ce document annule et remplace toute instruction parue précédemment sur le travail à temps partiel et notamment la note n° 13001938 du 4 mars 2013 ainsi que le guide du temps partiel qui lui était annexé.

L'attention des agents concernés placés sous votre autorité sera appelée

- sur les délais de dépôt de la demande

- sur l'obligation d'utiliser les imprimés de demande de temps partiel (n°15, 15A et 15B) disponibles sur le portail RH ainsi que dans ALADIN : **Accueil - Personnel et Organisation - Conseils, Mobilité - Imprimés Positions statutaires.**

Le nouveau processus d'instruction des demandes et de communication des autorisations s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain pour toute demande déposée à cette date pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018 (dispositif repris par note cadre n°18003 du 14 février 2018).

UP 31 11/11

Une large diffusion de la présente devra être assurée auprès de vos chefs de service et vos agents.

Toute difficulté d'application sera signalée au bureau A2.

L'administrateur,  
chef du bureau A2,



Pascal DECANTER